

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 décembre 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marika Noel
Siège #2 - Gino Fortier
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Marcel Tanguay
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

205-12-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 13 ET 24 NOVEMBRE 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 4 décembre 2025**
 - 4.2 - Salaire 2026**
 - 4.3 - Budget 2026**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Dérogation mineure- 600 route des Églises**
 - 6.2 - Entente de services intermunicipaux- Rang Sainte-Marie**
 - 6.3 - Entente- L'Arche de Rosie**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Centre sportif Rotobec**
 - 7.3 - Nomination Josée Rochefort- Adjointe de direction**
 - 7.4 - Programme de revitalisation**
 - 7.4.1 - Avis de motion**
 - 7.4.2 - Adoption du projet de règlement #243-24 Programme de revitalisation**
 - 7.5 - Déclaration des dons et avantages**
 - 7.6 - Nomination d'un représentant au conseil de la MRC des Etchemins**
 - 7.7 - OMH Beauce-Etchemins**
 - 7.7.1 - Acceptation du budget 2025 révisé**
 - 7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier**
 - 7.9 - Séances du conseil pour l'année 2026**
 - 7.10 - Piscine École des Appalaches**
- 8 - CORRESPONDANCE**
 - 8.1 - Club motoneige de Sainte-Justine**
 - 8.2 - Mérite sportif Beauceron**
 - 8.3 - L'Essentiel des Etchemins- Contribution 2026**
 - 8.4 - Mini-scribe**
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé ,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point suivant soit ajouté:

7.10 Piscine de l'École des Appalaches

ADOPTÉE

206-12-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 13 ET 24 NOVEMBRE 2025

Les procès-verbaux des séances du 13 et 24 novembre 2025 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soient adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

207-12-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 décembre 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2025

No chèque	Nom	Montant	Payé
C2500533	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	8 943,35	8 943,35
C2500533	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	688,76	688,76
C2500534	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	300,00	300,00
C2500575	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	- 9 035,45	- 9 035,45
C2500598	HYDRO-QUEBEC	561,93	561,93
C2500599	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	750,00	750,00
C2500599	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	25 500,70	25 500,70
C2500600	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	16 800,00	16 800,00
C2500601	BANQUE NATIONALE DU CANADA	9 608,60	9 608,60
C2500602	BANQUE SCOTIA	990,44	990,44
C2500603	JOSÉE ROCHEFORT	127,81	
C2500604	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	43,98	
C2500604	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	7,29	
C2500605	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 101,50	
C2500606	AON HEWITT	7 102,05	
C2500607	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	15 654,63	
C2500608	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6 374,48	
C2500609	MINISTRE DES FINANCES	358,84	
C2500610	SOGETEL INC.	935,92	
C2500611	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00	
C2500612	POSTES CANADA	133,44	
C2500613	COOP STE-JUSTINE	1 980,71	
C2500614	CENTRE DU RADIATEUR ST-GEORGES INC.	1 461,91	
C2500615	HYDRO-QUEBEC	659,75	
C2500615	HYDRO-QUEBEC	1 273,95	
C2500615	HYDRO-QUEBEC	1 227,76	
C2500615	HYDRO-QUEBEC	499,23	
C2500615	HYDRO-QUEBEC	1 996,77	
C2500616	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	26 733,50	
C2500617	OMH BEAUCE-ETCHEMINS	19 212,00	
C2500618	BROUSSEAU SPORTS & FILS	65,66	
C2500619	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	2 081,63	

C2500620	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	407,00	
C2500621	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	5,91	
C2500622	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	783,18	
C2500623	BELL MOBILITÉ INC.	95,98	
C2500624	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	1 696,85	
C2500625	MUNICIPALITE DE ST-CYPRIEN	21 983,84	
C2500626	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	9 231,85	
C2500627	DORYFOR INC.	222,14	
C2500628	ECCE TERRA, ARPENTEURS- GÉOMÈTRES,SENCRL	747,34	
C2500629	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	118,23	
C2500630	GESTION JACOB & VALENTIN INC.	24 844,52	
C2500631	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 176,44	
C2500632	EUROFINS ENVIRONEX	561,36	
C2500632	EUROFINS ENVIRONEX	353,55	
C2500633	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	4 443,20	
C2500634	M.R.C. DES ETCHEMINS	5 004,76	
C2500635	CENTRE DE L'AUTO LMS INC.	10 642,97	
C2500636	GYRO-TRAC CORPORATION	143,73	
C2500637	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	827,86	
C2500638	MARTIAL AUDET	400,00	
C2500639	FRÉDÉRICK LAPOINTE	350,00	
C2500640	ENGLOBE CORP.	522,00	
C2500641	MAC CONSTRUCTION INC.	34 481,46	
C2500641	MAC CONSTRUCTION INC.	9 648,15	
C2500642	BRANDT	553,45	
C2500643	ENERGIES SONIC INC.	825,34	
C2500644	PJB INDUSTRIES INC	2 425,98	
C2500645	GROUPE M.G.A.	2 017,96	
C2500646	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2500647	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	1 857,56	
C2500648	HARNOIS ÉNERGIES INC	5 527,24	
C2500649	DONNÉES ET CREDIT KINGSTON	66,38	
C2500650	MAC CONSTRUCTION INC.	200,05	
C2500651	EXCAVATION BOLDUC INC	168 244,15	
	TOTAL	457 263,57 \$	55 108,33 \$
	SOLDE À PAYER	402 155,24 \$	
	ENCAISSE	(842 305,45) \$	

Il est proposé par Gino Fortier,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

4.2 - Salaire 2026

Il est proposé par Marika Noël,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser une augmentation de 3% aux employés municipaux pour l'année 2026 et fixe également à 3% l'augmentation de la rémunération des élus municipaux prévue à l'article 6 du Règlement no 212-22.

ADOPTÉE

4.3 - Budget 2026

Le document de travail du budget 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal le 4 décembre 2025 et l'avis public de l'adoption de ce budget et du programme triennal d'immobilisations a été publié le 4 décembre 2025.

L'adoption du budget aura lieu le 18 décembre 2025 à 21h.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

208-12-25

6.1 - Dérogation mineure- 600 route des Églises

Il est proposé par Marika Noël,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Émilie Carrier afin de régulariser une installation d'élevage récréatif composé de 2 équipements différents et implantés en cour latérale droite à une distance de la limite latérale droite de la propriété qui va à l'encontre de l'article 7.2.10 du règlement de zonage 79-07. L'installation d'élevage récréative abrite, dans ses équipements, des poules pondeuses et des coqs à chair.

QUE la demande a pour effet de rendre réputé conforme l'installation d'élevage récréative composé de 2 équipements à une distance d'environ 4m de la ligne latérale droite alors que la réglementation exige une distance minimale de 10m. Toutes les autres dispositions du règlement du zonage sont respectées.

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.2 - Entente de services intermunicipaux - Rang Sainte-Marie

L'entente pour l'entretien estivale et hivernale est présentée aux membres du conseil.

209-12-25

6.3 - Entente - L'Arche de Rosie

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine constate une augmentation du nombre de chats errants sur son territoire;

ATTENDU QUE la présence de chats errants peut occasionner divers enjeux de santé publique, de sécurité, de nuisances et de bien-être animal;

ATTENDU QUE le refuge L'Arche de Rosie possède l'expertise et les ressources nécessaires pour intervenir de façon responsable et encadrée auprès des chats errants;

ATTENDU QUE la Municipalité juge pertinent d'entreprendre un projet pilote

d'une durée d'un an afin d'évaluer l'efficacité d'un partenariat avec L'Arche de Rosie pour la capture, la stérilisation, l'identification, l'adoption ou la relâche contrôlée des chats errants;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de ce projet pilote nécessite une allocation budgétaire dédiée;

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine adopte un projet pilote d'une durée d'un an avec le refuge L'Arche de Rosie pour la gestion des chats errants sur son territoire;

QUE la Municipalité autorise la signature d'une entente de collaboration définissant les responsabilités, modalités d'intervention et obligations de chacune des parties;

QUE la Municipalité réserve une somme de 6 000 \$ au budget municipal afin de financer ce projet pilote pour l'année à venir;

QUE la Municipalité évalue les résultats du projet pilote avant d'envisager son renouvellement ou son élargissement.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

La conseillère Linda Gosselin fait le point sur la dernière rencontre du 25 novembre dernier. Il a été discuté du Marché de Noël, du déneigement de l'accès aux motoneiges (qui sera payé par les loisirs). Une rencontre a eu lieu pour le hockey plaisir avec les parents et les nouveaux chandails ont été remis. Il a également été question des tournois de hockey six pack (enfants et adulte).

L'achat d'équipement pour le centre sportif est en cours.

7.2 - Centre sportif Rotobec

Le directeur général informe le conseil que l'architecte a fait sa première visite de déficience et qu'il a remis la liste à l'entrepreneur. La prise de possession anticipée du nouveau bâtiment sera le 8 décembre et la réception provisoire le 12 décembre 2025.

Le système de refroidissement fonctionne et les employés terminent de faire les joints de dilatation de la patinoire en vue de commencer l'arrosage en début de semaine prochaine. Les équipements de cuisine ont été nettoyés et remis à neuf et l'accès à l'espace cuisine se fera le 9 décembre.

L'ouverture du Centre sportif est prévue pour le 19 décembre.

210-12-25

7.3 - Nomination Josée Rochefort - Adjointe de direction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine souhaite pourvoir le poste d'adjointe de direction afin d'assurer la continuité et l'efficacité de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Rochefort possède l'expérience, les compétences et les qualifications nécessaires pour assumer ces fonctions;

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu unanimement:

De confirmer la nomination de madame Josée Rochefort au poste d'adjointe de direction de la Municipalité de Sainte-Justine, à compter du 1er janvier 2026;

QUE les conditions, la description de tâche et le contrat de travail de madame Rochefort soient modifiés;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7.4 - Programme de revitalisation

7.4.1 - Avis de motion

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Réjean Labonté, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement relatif à l'adoption d'un programme de revitalisation.

Réjean Labonté, conseiller

211-12-25

7.4.2 - Adoption du projet de règlement #243-24 Programme de revitalisation

ATTENDU les dispositions de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que, à l'égard de son périmètre urbain, la Municipalité remplit les critères énoncés au premier alinéa de cet article;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Sur une proposition de Réjean Labonté,
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 243-25 de la façon suivante :

ARTICLE 1 : Aux fins du présent règlement, les mots suivants ont le sens et l'application qui leur sont assignés dans le présent article, à moins que le contexte ne l'exige autrement :

Taxes foncières : Les taxes foncières générales correspondantes aux taux de base imposés sur l'ensemble des biens-fonds imposables, à l'exclusion des taxes foncières spéciales, des taxes d'amélioration locales et des taxes et tarifs pour les services.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte un programme de revitalisation visant à favoriser la construction de bâtiments principaux à l'égard des zones suivantes :

01-CH, 02-CH, 03-I, 04-CH, 05-CH, 06-H, 07-P, 08-H, 09-CH, 10-C, 11-C, 12-I, 13-H, 14-CH, 15-CH, 16-CH, 17-CH, 18-CH, 19-CH, 20-P, 21-H, 22-I, 23-I, 24-P, 25-H, 26-H, 27-H, 28-H, 29-P ET 30-P.

ARTICLE 3 : Sont admissibles au programme de revitalisation les travaux visant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot vacant desservi, exécuté en conformité avec la réglementation municipale en matière d'urbanisme.

ARTICLE 4 : L'émission d'un permis de construction pour des travaux admissibles entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 tient lieu d'inscription à ce programme.

ARTICLE 5 : À l'égard des travaux admissibles, la Municipalité accorde un crédit de taxes foncières ayant pour objet de compenser les taxes foncières imposées sur l'immeuble, comprenant terrain et bâtiment, après la fin des

travaux.

ARTICLE 6 : Le propriétaire de l'immeuble qui est admissible au programme de revitalisation bénéficie d'un crédit de taxes foncières, tel que déterminé à l'article 5, pour l'année au cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière ainsi que les 2 exercices financiers suivants.

ARTICLE 7 : Pour l'année en cours de laquelle la construction est portée au rôle d'évaluation foncière, le remboursement du crédit de taxes foncières est effectué lors de la taxation supplémentaire.

Pour chacune des années financières subséquentes, le remboursement du crédit de taxes foncières sera appliqué sur chacun des 4 versements de paiement de taxes.

Lorsqu'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à un immeuble faisant l'objet d'une aide financière en vertu du programme est contestée, le montant du crédit de taxes foncières est réajusté, s'il y a lieu, le cas échéant, au moment de la décision finale.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7.5 - Déclaration des dons et avantages

Selon l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

Selon les informations reçues, aucun membre du conseil municipal n'a reçu de dons, de marques d'hospitalité ou tout autre avantage au cours de la dernière année.

212-12-25

7.6 - Nomination d'un représentant au conseil de la MRC des Etchemins

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu unanimement:

QUE la conseillère Linda Gosselin soit la représentante de la Municipalité de Sainte-Justine au conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

7.7 - OMH Beauce-Etchemins

213-12-25

7.7.1 - Acceptation du budget 2025 révisé

Il est proposé par Gino Fortier,

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins pour l'exercice financier 2025, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

- Revenus : 87 638 \$
- Dépenses : 257 079 \$
- Déficit : (169 441 \$)
- Participation municipale au déficit (10%) : 16 944 \$

Le tout en référence au document « Rapport d'approbation de la SHQ daté du 3 octobre 2025 » déposé par le directeur général et greffier-trésorier aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente

résolution.

ADOPTÉE

7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le rapport de visite du Réseau biblio est déposé et le conseiller responsable du dossier, Jean-Guy Labbé fait le point.

214-12-25

7.9 - Séances du conseil pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marika Noël,
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le jeudi et débuteront à 19h30 les jours suivants :

15 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 14 mai, 4 juin, 2 juillet, 13 août, 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

7.10 - Piscine École des Appalaches

La conseillère Marika Noël informe ses collègues qu'un groupe de citoyens souhaitent se mobiliser pour la piscine de l'École des Appalaches. Le Maire Christian Chabot mentionne qu'il doit rencontrer la députée Stéphanie Lachance et la Directrice générale de la CSSBE la semaine prochaine à ce sujet.

Le Maire rappelle que la piscine appartient à la CSSBE, mais qu'il y a une volonté régionale que ce dossier se règle.

8 - CORRESPONDANCE

215-12-25

8.1 - Club motoneige de Sainte-Justine

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à titre de partenaire au Club de motoneige Langevin pour la saison 2026.

ADOPTÉE

216-12-25

8.2 - Mérite sportif Beauceron

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à titre de participation financière pour l'organisation de la 47e édition du Gala du mérite Sportif Beauceron qui se tiendra le 2 mai 2026 à Saint-Georges.

ADOPTÉE

217-12-25

8.3 - L'Essentiel des Etchemins- Contribution 2026

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 400\$ à titre de contribution financière à L'Essentiel des Etchemins pour l'année 2026.

ADOPTÉE

8.4 - Mini-scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de décembre est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

218-12-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit ajournée au 18 décembre 2025 à 20h45.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-
trésorier

Maire